

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de MARCILLAC-VALLON**

**Séance du 30 mars 2026**

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal 19  
En exercice 19  
Qui ont pris part à la délibération 19

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le TRENTE MARS à 20 heures,  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

**Vote**

Pour 19  
Contre 0  
Abstentions 0

Présents : 19  
Fabien CABROLIER, Didier CARLES, Sylvain CARLES, Alain  
CAZALS, HéliA CERVEAU, Laurence DALBIN, Christophe DEGOY,  
Agathe DELEBARRE, Stéphanie DELTOR, Nathalie GELY, Isabelle  
HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine  
MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Frédéric  
MONTEILLET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

**Date de la convocation**

23/03/2026

**Date d'affichage**

26/03/2026

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

**Délibération n° 2026/04/029 – Désignation d'un délégué auprès du**  
**Centre National d'Action Sociale (CNAS)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué des  
élus au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) auquel adhère la Commune de Marcillac-Vallon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de désigner Didier CARLES en qualité de délégué de la Commune au sein du Comité National d'Action  
Sociale (CNAS).

*Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL